RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Limoges

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE LIMOGES

Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction M9 du 25 avril 2016 sur la réglementation financière et comptable des établissements nationaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté ministériel EFTN19S d'affectation du 27 novembre 2019 affectant M. Laurent DAVID au Crous de Limoges à compter du 1er septembre 2019.

Vu l'arrêté ministériel n° MEN000061784420 du 31 janvier 2024 portant nomination et classement de M. Fabrice PEZZIARDI dans l'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges à compter du 1er février 2024,

Vu le protocole portant contrat de service entre les services prescripteurs, le centre de services partagés en date du 14 mars 2024,

DECIDE

Article 1 : Dans le domaine financier, il est donné délégation à M. Laurent DAVID, Conseiller technique patrimoine sein du Centre de Services Partagés, à l'effet :

- de signer les bons de commande édités par le logiciel ORION, suite à l'expression des besoins des services prescripteurs dans la limite de 2000.00€ HT.
- de certifier le service fait de l'ensemble des services prescripteurs dans la limite de 2000.00€ HT.
- de signer les documents relatifs à la réception de travaux.

Article 2 : La présente décision se substitue à toutes les autres décisions ayant le même objet et prend effet à compter du 1er septembre 2026.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2026

Le Directeur Général du Crous de Limoges



Fabrice PEZZIARDI
Direction Générale
7 sept. 2026